

## Compte-rendu de la séance du 5 janvier 2026

**L'an deux mil vingt-six, le 5 janvier** à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présent-e-s** : Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Samira BERMOND, et Patricia VIOLET, Messieurs Philippe PATRY, Pascal KEINBORG et David BERNARD.

**Etait absent** : Madame Pauline RICHON qui avait donné procuration à Madame Samira BERMOND, Monsieur Timothée GAILLARD.

**Secrétaire de Séance** : Madame Claire CHASTAN

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Travaux d'aménagement de l'Aire Naturelle : demande de subvention au Département de la Drôme
- Mise en place d'un « Répare Café » : signature d'une convention

Sa proposition est acceptée à l'unanimité

### **Approbation du PV de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025 est approuvé à l'unanimité

### **Travaux d'aménagement de l'Aire Naturelle, mairie et Salle des Fêtes : demande de subvention à la Région AURA**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux consistant à :

- Mettre en conformité l'accessibilité de la Mairie
- Désimperméabiliser, redessiner et rendre accessible le parvis de la Salle des Fêtes
- Réaménager l'aire de jeux et y installer de nouveaux éléments
- Changer les barrières bois entourant la zone enherbée

Il présente les devis des entreprises FM BAT, MARTIN, MANUTAN, PLAYTIL, WEBER TP et Drôme BETON pour un total de 86 694 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet de travaux ainsi décrit,

APPROUVE l'estimation financière de l'opération d'un montant total de 86 694 € HT €

SOLLICITE auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes un financement de 24 000 €

### **Travaux d'aménagement de l'Aire Naturelle, mairie et Salle des Fêtes : demande de subvention au Département de la Drôme**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux consistant à :

- Mettre en conformité l'accessibilité de la Mairie
- Désimperméabiliser, redessiner et rendre accessible le parvis de la Salle des Fêtes
- Réaménager l'aire de jeux et y installer de nouveaux éléments
- Changer les barrières bois entourant la zone enherbée

Il présente les devis des entreprises FM BAT, MARTIN, MANUTAN, PLAYTIL, WEBER TP et Drôme BETON pour un total de 86 694 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet de travaux ainsi décrit,

APPROUVE l'estimation financière de l'opération d'un montant total de 86 694 € HT €

SOLLICITE auprès du Département de la Drôme une subvention de 45 355 €

## **Modification des statuts de la CCDB – Compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2024 n° 26-2024-04-15-00003 portant modifications des statuts la Communauté de communes De Dieulefit Bourdeaux.

Vu l'article L5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L5211-41-3 III du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statuts modifiés de la CCDB annexés à la présente délibération,

Vu les dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT (transfert de compétence), "le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable",

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal que par délibération n°99/2025 du 11 décembre 2025, notifié le 16 décembre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a approuvé la modification de ses statuts et plus précisément **introduisant la compétence supplémentaire 8 - « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »**

Monsieur le Maire, donne lecture des nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux – tel qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision

## **Fourniture des repas à l'école de Roche St Secret : signature d'une convention**

Monsieur le Maire rappelle le projet de fabrication par la cantine de Montjoux de repas pour la cantine de Roche St Secret-Béconne.

Le transport des repas est à la charge de la commune de Roche St Secret en liaison chaude.

Le prix initial du repas est fixé à 4.50 €.

Le service est mis en place à partir du 2 février 2026

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de signer une convention entre les deux communes pour fixer les modalités de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la fourniture par la cantine de Montjoux de repas pour la cantine de Roche St Secret-Béconne

AUTORISE le Maire à signer une convention fixant les modalités de ce partenariat entre les deux communes

## **Fourniture des repas pour la cantine de VESC : signature d'une convention**

Monsieur le Maire rappelle la fabrication par la cantine de Montjoux de repas pour la cantine de Vesc.

Le transport des repas est à la charge de la commune de Vesc, en liaison chaude.

Le prix du repas est de 4.50 €.

Monsieur le Maire ajoute que, dans le cadre de la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire, il est nécessaire de signer une nouvelle convention entre les deux communes pour préciser certaines modalités de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer avec la commune de VESC une nouvelle convention précisant certaines modalités de ce partenariat de fournitures de repas.

## **Mise en place d'une activité de « Répare Café »: signature d'une convention**

Monsieur le Maire explique que des habitants de la commune souhaitent créer un atelier itinérant d'aide à la réparation d'objets du quotidien.

Cette activité bénévole et gratuite, initiée par Monsieur Philippe PATRY, pourrait s'exercer ponctuellement dans des locaux communaux, notamment la Salle des Fêtes, sous couvert de la responsabilité civile de la Mairie.

Il est nécessaire pour cela de signer avec Monsieur Philippe PATRY une convention précisant les modalités de mise à disposition des locaux de la commune pour cette activité de « Répare Café ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer avec Monsieur Philippe PATRY une convention fixant les modalités de mise à disposition des locaux communaux pour une activité de « Répare Café »

### **Informations et questions diverses**

#### **Bilan Salle des Fêtes**

Madame Samira BERMOND, en charge de la gestion de la Salle des Fêtes, présente le bilan des utilisations pour l'année 2025 :  
La recette des locations s'élève à 5550€.

#### **Bascule hors service**

Le grand froid paralyse le fonctionnement du pont-bascule. Un avis « Hors service » est affiché dessus jusqu'à nouvel ordre.

Séance levée à 20h00